

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice		<input type="checkbox"/>	15
Nombre de membres présents		<input type="checkbox"/>	13
Nombre de suffrages exprimés		<input type="checkbox"/>	14
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour 14

commune VIOLAY ESPACE TOURISME

DELIBERATION

DU 07 mars 2023

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
& LE COMPTE DE GESTION 2022
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice		<input type="checkbox"/>	15
Nombre de membres présents		<input type="checkbox"/>	13
Nombre de suffrages exprimés		<input type="checkbox"/>	14
Votes	Contre	<input type="checkbox"/>	Pour 14

Date de la convocation 02.03.2023

Séance du 07.03.2023 à 20 heures

2023.02.04

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PALAIS Jean-Claude, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Mme CHAVEROT Véronique, sortie de la salle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion 2021 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 825,64 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	28 449,80 €	155 043,98 €
Totaux	28 449,80 €	156 869,62 €
Résultat de clôture		128 419,82 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
125 487,60 €	
126 474,79 €	125 487,60 €
251 962,39 €	125 487,60 €
-126 474,79 €	
126 474,79 €	
126 474,79 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
125 487,60 €	1 825,64 €
154 924,59 €	280 531,58 €
280 412,19 €	282 357,22 €
	1 945,03 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

pas de RAR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20230307-20230204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023



2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (Néant),

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

126 474,79 € au compte 1068 (recette d'investissement)

1 945,03 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - CHAVEROT G - GIOUD M - SERRAILLE J - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M - Excusés : DENIS C. pouvoir à COLLON C - BLANCHARD V. pouvoir à LAURENT M.

A VIOLAY, le 07 mars 2023,

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

PALAIS Jean-Claude, 1er Adjoint,

La secrétaire de séance,

LANGE Audrey



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 30.03.2023

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.